

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2018/390 du 20 décembre 2018 170/1001

En vigueur à partir du 1 décembre 2018

Abroge circulaire n° 2015/125
du 4 mai 2015

Honoraires forfaitaires de biologie clinique pour les bénéficiaires non hospitalisés dans un hôpital - A.R. 24/09/1992.

La circulaire OA 2015/125 relative à l'interprétation des règles de facturation reprises dans la circulaire OA 2014/211 (Hôp 2014/6) est abrogée.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

A. Ghilain
Directeur général a.i.

Annexes : nihil